

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

21/10/2019

Dossier complet le :

18/11/2019

N° d'enregistrement :

2019 - 4344

### 1. Intitulé du projet

Réalisation du lotissement "Le Lavoir 2" à CHERRÉ-AU (72).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie de CHERRÉ-AU

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

LANDAIS Michel, Maire de la ville

RCS / SIRET

2 0 0 0 8 2 5 6 8 0 0 0 1 1

Forme juridique collectivité territoriale commune

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
N° 39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement. b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher est comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> .	-La superficie du projet de lotissement communal "Le Lavoir 2" est de 4,7 ha. - Ce projet peut être considéré comme une extension du lotissement "Le Lavoir 1" de 1,6 ha et également sous maîtrise d'ouvrage communale. -Total des 2 lotissements = 6,3 ha.

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de lotissement prévoit 91 lots individuels, soit 91 logements.

- la moyenne des lots est de 350 m<sup>2</sup> (le plus petit est de 214 m<sup>2</sup> et le plus grand est de 567 m<sup>2</sup>)
- le projet respecte une densité de 20 logements / hectares.

Le projet prévoit plusieurs voies de circulation interne pour desservir les différents logements ainsi que 3 ouvrages de rétention des eaux pluviales implantés en limite Sud (= point bas).

## 4.2 Objectifs du projet

La ville de CHERRÉ-AU étant située à proximité de l' A 11 (axe Paris / Le Mans) avec un échangeur (accès direct) et à quelques kilomètres de "Le Mans", est une ville attractive.

Aussi, elle doit répondre à une demande de logements pour accueillir de nouvelles populations.

L'objectif de ce projet est donc de répondre au besoin de logement sur la commune.

L'aménagement de ce nouveau lotissement prend en compte les orientations d'aménagement et de programmation prévu au PLU de la ville de CHERRÉ-AU.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Lors de la phase travaux de ce lotissement, seront réalisés :

- les excavations et déblais pour la réalisation des fondations des habitations, parkings et voiries, ainsi que pour les ouvrages de rétention des eaux pluviales (bassins tampons)
- les tranchées pour la mise en place des réseaux souples et des réseaux EU et EP,
- la construction des habitations constituant ce projet : logements individuels,
- la réalisation des aménagements paysagers extérieurs (plantation d'arbre et engazonnement des espaces verts)

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

D'après la programmation, le projet prévoit 91 logements individuels.

Les principaux enjeux identifiés et à prendre en compte dans le projet sont les suivants :

- tenir compte des habitations existantes à l'Ouest,
- gestion de la circulation : aménagement des accès sur voirie existante, stationnement, mode doux,
- aménagement paysager et végétation : choix des végétaux, continuité végétale, espaces publics...
- tenir compte du paysage pour diminuer son impact environnement : la seule haie existante au sein du projet sera en très grande partie préservée. Il en est de même pour la mare existante qui sera préservée.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Le projet est soumis à permis d'aménager.
- Le projet est également soumis à un dossier de déclaration "loi sur l'eau" (articles R 214 - 32 du code de l'environnement) car le projet est compris entre 1 et 20 ha.
- le projet est également soumis à cette procédure d'examen au cas par cas (catégorie de projet n°39) car la surface de ce projet cumulé avec le précédent projet communal le jouxtant (le lavoir 1) fait que la surface totale de ces 2 projets est comprise entre 5 et 10 ha : 6,3 ha.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Surface du terrain = - lot libre =  Le projet prévoit 91 logements (habitats individuels) respectant une densité de 20 logements / ha.	4,7 ha, moyenne de 350 m2 environ

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Secteur de "La Petite Moisière" à l'Ouest du bourg de CHERREAU, entre le lotissement "Le Lavoir 1" et la route de "Pelice".

Commune déléguée de CHERREAU (72 400). Commune de CHEERÉ-AU.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 67' 97" O Lat. 48° 19' 35" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF, les plus proches du projet sont situées à environ 1,5 kilomètre au Nord-Ouest du projet ( ZNIEFF de type 1 : "Prairie de La Plisse" et ZNIEFF de type 2 : "Vallée de l'Huisne d'Avèze à la Ferté - Bernard".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un parc national ni dans un parc naturel régional. Il est situé environ 3 kilomètres au Sud - Ouest du parc naturel national du "Perche" (code : FR 8000034).
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet était inclus dans la servitude de protection des monuments historiques concernant l'ancienne abbaye de CHERREAU (rayon de 500 m autour de l'ancienne abbaye) mais n'est pas inclus dans le périmètre de protection modifié (surface plus petite que le rayon de 500 m). Le projet est situé aux abords d'un monument historique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après le PLU communal, qui référence les zones humides, le site retenu pour le projet est situé hors zone humide. De même, d'après le futur PLUi, le projet est situé hors zone humide. Une visite de terrain avec sondage pédologique confirme que le site est hors zone humide.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	la commune de CHERRÉ-AU est concernée par le PPRNI de la rivière "Huisne". D'après le PLU reportant les zones inondables, le site d'étude est hors zone inondable. Le PPRI a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 1er septembre 2005.  La commune de CHERRÉ-AU n'est pas concernée par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas sur un site ou un sol pollué. Il n'est pas répertorié de sites pollués ou potentiellement pollués sur le site ni à proximité immédiate.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est situé hors périmètre de captage d'eau potable. Il n'existe pas de captage d'eau pour la consommation humaine sur la commune de CHERRÉ-AU. Il existe 2 captages sur la commune de CHERRÉ.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 (directive habitats) le plus proche du projet est situé à environ 12 kilomètres à vol d'oiseau à l'Est du projet. Il s'agit du site "Cuesta cénomaniennes du Perche d'Eure et Loir".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du lotissement ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans les eaux de surface ou souterraine. Cependant, il va engendrer une hausse de la consommation d'eau pour alimenter les futurs logements en eaux potable : sanitaire, salle de bain, cuisine.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'entraînera pas de modification prévisibles des masses d'eau et ne devrait pas impliquer de drainage des terrains. Cependant, il pourrait y avoir des drainages en périphérie des habitations possédant des parkings souterrains, suivant la profondeur de la nappe. Une étude géotechnique sera réalisée et permettra de connaître la profondeur de la nappe d'eau souterraine. Rappel : Le projet est hors de périmètre de captage d'eau potable
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour l'ensemble du projet, il est trop tôt pour savoir s'il y aura un excédent de matériaux, cependant l'équilibre déblais / remblais sera recherché. Il pourrait y avoir un excédent de terre suivant l'importance des bassins tampons et des voiries.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de données mais peu de chance que le projet soit déficitaire compte tenu des décaissements nécessaires pour les parkings souterrains et la voirie.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un diagnostic du site retenu pour le projet a été réalisé dans le cadre du futur PLUi pour s'assurer qu'il était judicieux de garder ces parcelles en zone constructible. La haie présente au sein du projet sera en très grande partie conservée ( pas d'arbres morts ni d'arbres creux). La mare présente en limite Sud à proximité du ruisseau sera maintenue : pas d'impact sur les continuités écologiques. L'impact sur la biodiversité sera très faible.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à 12 kilomètres du plus proche site Natura 2000. Le projet n'aura pas d'impact négatif sur un site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun impact du projet sur une zone sensible.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une consommation d'espace agricole puisqu'il prendra la place de parcelles actuellement en prairie.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPR technologique sur CHERRÉ-AU.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de CHERRÉ-AU est concernée par le PPRI "Huisne" mais le projet est situé hors zone inondable. retrait - gonflement des argiles = site en risque fort remontée de nappes : hors zone sensible aux remontées de nappes
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de lotissement d'habitation n'est pas de nature à induire des risques sanitaires. Le projet ne semble pas concerné par des risques sanitaires : pas de site pollué au sein du site retenu pour le projet
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Compte tenu de la nature du projet, celui - ci générera un trafic supplémentaire au niveau des 2 voiries desservant ce projet, situées à l'Ouest et à l'Est du projet. Trafic plus important aux heures de pointes le matin et en fin de journée.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic de véhicule engendrera une élévation du niveau sonore en journée mais pas la nuit. Cependant, ce projet étant destiné à de l'habitat, aucune installation susceptible de générer des nuisances sonores ne viendra s'implanter sur le site. Pas de source de bruit particulière autour du projet.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la nature du projet (habitations), celui-ci n'est pas de nature à engendrer des odeurs.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas concerné par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors de sa phase d'exploitation, le projet n'engendrera pas de vibration. Des vibrations sont à prévoir lors de la phase de travaux, notamment lors du compactage des matériaux (réalisation des voiries et parkings...) = impact temporaire.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'éclairage de la voirie et des parkings engendrera des émissions lumineuses. Une étude pourrait être réalisée pour réduire ces émissions : localisation des réverbères, orientation de l'éclairage, durée de l'éclairage, type d'éclairage : LED...). La réglementation sur l'exigence d'éclairage devra être respectée.
		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lotissement en limite Ouest est du projet est équipé de réverbères induisant des émissions lumineuses (lorsqu'ils fonctionnent).
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- gaz d'échappement. Compte tenu de la nature du projet, la vitesse de circulation sera réduite. Les rejets de gaz d'échappement en seront d'autant réduits. - chauffage des habitations suivant leur nature.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- les rejets liquides engendrés par le projet seront le rejet d'eaux pluviales induits par l'imperméabilisation des sols. Le projet étant soumis à un dossier de déclaration "loi sur l'eau", ce dossier traitera de cette problématique et calculera le volume de rétention des bassins tampons pour compenser cet impact.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des effluents d'eaux usées en provenance des habitations. L'ensemble des eaux usées sera traité par la station d'épuration intercommunale de La Ferté-Bernard. Sa capacité de traitement est de 20 000 EH (=1200 kg DBO5/j). En 2018, la charge maximale en entrée était d'environ 45% de sa capacité nominale. Les effluents générés par le projet (environ 14 Kg DBO5/j) représenteront donc environ 1,1% de sa capacité nominale.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déchets pendant sa phase de travaux (déchets de chantier triés dans différentes bennes pour le recyclage) et pendant sa phase d'exploitation (déchets ménagers). Cependant, les déchets produits ne seront pas dangereux. Les déchets ménagers seront pris en charge par la filière de ramassage et de traitement appropriée.



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est situé hors du périmètre de protection modifié de monument historique. Pas de données concernant les vestiges archéologiques car le site n'a pas fait l'objet d'étude archéologique préventive.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira l'arrêt de l'exploitation des parcelles agricoles en prairie. L'aménagement du site induira une modification urbanistique : passage d'un site sans bâtiment à un site avec des bâtiments (maisons).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures prévues, au stade actuel du projet et qui devront certainement être complétées, sont:

- réussir l'insertion du projet dans le quartier
- gestion de la circulation : aménagement des accès sur voirie existante, stationnement, mode doux,
- aménagement paysager et végétation
- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires au niveau des espaces verts et gestion différenciée des espaces verts

D'autres études seront à réaliser :

- dossier "loi sur l'eau" avec calcul du volume de rétention des eaux pluviales résultant de l'imperméabilisation partielle du projet
- étude géotechnique pour connaître la perméabilité des sols et la profondeur de la nappe d'eau

Ces études ont pour but de caractériser les impacts négatif du projet afin de les éviter, réduire et de les compenser.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La ville de CHERRÉ-Au est concerné par un PLUi qui est en cours. Cependant certaines études sont déjà réalisés, notamment l'évaluation environnementale. LES PARCELLES CONCERNÉES PAR CE PROJET DE LOTISSEMENT ONT DONC FAIT L'OBJET DE CETTE EVALUATION ENVIRONNEMENTALE AVEC UN DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL. LA CONCLUSION EST QUE LES ENJEUX FAUNE - FLORE ET HABITATS SONT FAIBLES. CES PARCELLES ONT DONC ETE MAINTENUES EN ZONE URBANISABLE A COURS TERME AU FUTUR PLUi.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Dossier concernant les investigations de terrain de Juillet 2019 et de son contexte environnemental.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à CHERRÉ-AU

le. 15 Novembre 2019

Signature

Michel Landais  
Maire de Cherré-Au



